




*" C'est parti,
on adopte toutes
le geste recyclage ! "*

LES LAMPES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE... JE LES UTILISE, JE LES RECYCLE !

Nos déchets on les trie déjà. Mais que pourrait-on faire de plus pour contribuer à la protection de la nature ? Enfin un geste de collecte simple : on rapporte sa lampe usagée chez son distributeur quand on va en acheter une neuve ! Et pour savoir comment faire, on trouve toutes les réponses à nos questions ci-dessous.

C'est quoi ce nouveau geste 1 recyclage dont tout le monde parle ?

Depuis 2005, on peut voir sur les lampes ce petit symbole  qui signifie que la lampe ne doit pas être jetée à la poubelle mais rapportée en magasin ! Et en plus, cela évite de se tromper de modèle. Facile !

Bon ok mais ensuite, 3 elles deviennent quoi mes lampes ?

Elles sont recyclées à près de 93 % de leur poids. Le verre, les métaux et le mercure (représentant 0.005% du poids des lampes) sont réutilisés pour fabriquer de nouvelles lampes mais aussi des abrasifs, des canettes et bien d'autres choses encore. Tout ceci permet donc de rejeter moins de déchets dans la nature, préserver les ressources naturelles et énergétiques de la planète et neutraliser les substances dangereuses.



Mais qui finance le recyclage ?

C'est nous tous ! Depuis le 15 novembre 2006, une Éco-contribution* est appliquée sur la vente de toutes les lampes à économie d'énergie. Une somme qui permet de financer le recyclage des lampes usagées.

Ok c'est décidé, je les recycle mais je fais comment ?

Alors là, difficile de faire plus simple, il existe **deux solutions** :

4 • **On les rapporte en magasin.** C'est très facile : certaines grandes surfaces disposent de meubles de collecte en libre accès. Sinon, déposez-les à l'accueil. Tout revendeur est tenu de reprendre les lampes usagées.

• **On peut aussi les déposer sur une déchèterie participante.**

Et pour connaître le point de collecte le plus proche de chez moi, je clique sur www.malampe.org

* 0.18€ TTC au 01/01/2009